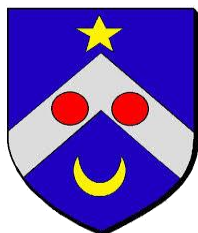


Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2023



Le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, le Maire.

Présents : Bernard Riant, Martine Chevallier, Christophe Delingette, Philippe Devin, Dany Moine, Jean Michel Guyot, Véronique Pierron, François Beaulieu, Joël Nain, Jérôme Brihaye

Absents excusés : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Alexandre Fish (pouvoir à Jean Michel Guyot),

Absente : Marion Girardot

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique Pierron

Rentrée scolaire 2023 - 2024 : suite au contrôle des effectifs (82 enfants) au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) à la rentrée de septembre 2023 par l'Inspection Académique, une 2^e classe de maternelle a été ouverte.

La fréquentation de l'accueil périscolaire (matin et soir) est en hausse. Il en est de même pour la restauration scolaire. De ce fait, 2 services ont été mis en place le midi.

Rentrée scolaire 2024 – 2025 : les familles concernées par cette rentrée seront contactées afin de fournir à l'IA (Inspection Académique) dès le mois d'octobre des effectifs prévisionnels les plus justes possible dans le but de pérenniser cette ouverture de classe.

Vacances de la Toussaint : le programme est distribué. Les associations « ART'AMIS » et « Selon le Souffle » proposeront de nouveau des activités aux enfants pendant cette période.

Noël : la Commission Enfance propose de reconduire le spectacle et la remise d'un cadeau offert aux enfants scolarisés au sein du RPI. Le coût total sera pris en charge par les 2 Communes.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Bulletin municipal : en cours d'écriture, il sera validé par la Commission avant d'être transmis à Martine CHEVALLIER qui a la charge de sa mise en page.

Dépenses ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) : l'enveloppe allouée s'élève à 6 500 euros (activités, sorties, transport) pour 6 200 euros de dépenses.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La Commission Environnement s'est réunie le lundi 18 septembre 2023 à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents : Alexandre FISH, Marion GIRARDOT

1 – l'opération « nettoignons la nature » s'est déroulée le vendredi 22 septembre à partir de 9 h 30. Les professeurs des écoles, le Président de l'Association des Propriétaires de Vallan, des parents d'élèves, les membres de la Commission Environnement ont encadré les enfants. Le verre de l'amitié a clôturé cette matinée. Bien trop de déchets ont encore été ramassés cette année.

2 – Le réaménagement du terrain de pétanque est terminé. Celui-ci est de nouveau opérationnel. Les travaux ont été réalisés par les employés communaux.

3 – La Commission propose :

- D'aménager la bande de terrain située à gauche de l'entrée du terrain de tennis avec des arbustes à fleurs et de remplacer des arbres d'ornement morts dans les Brivaux 2. Un devis sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal.
- De remplacer un pommier dans le jardin conservatoire situé vers la Fontaine St Jean.
- De préparer le terrain à la sortie sud de Vallan pour y semer des jachères d'automne.
- D'étudier de reproduire le blason de la Commune en végétaux fleuris.
- D'acheter des récupérateurs d'eau en prévision des années sèches et faire ainsi une économie sur le budget.

4 – L'entreprise RAPIN est intervenu pour couper le frêne dans l'aire de jeux pour un montant de 468 euros ttc.

5 – Afin de préparer le plus justement possible le budget 2024, la Commission fera la liste des travaux futurs à effectuer.

Commission Travaux – Voirie

Rapporteur : Dany MOINE – Philippe DEVIN

La Commission s'est réunie le 25 septembre 2023.

Présents : Joël NAIN, Dany MOINE, Philippe DEVIN, Jean Michel GUYOT

La reprise de la toiture de l'école est terminée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise STE.

Le trou dans la chaussée, Rue de Beau, a été réparé par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Les travaux de voirie, confiés à l'Entreprise CESCHIN doivent débuter mi-octobre.

Les panneaux de signalisation réglementant la circulation dans la Vau Neuve seront mis en place par les employés communaux.

Les velux de la salle de la Fontaine ont été changés, suite à un dégât des eaux. L'habillage intérieur reste à faire. Joël NAIN est chargé de demander un devis pour évaluer le coût de ces travaux.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Journées du patrimoine : ce Week End de « portes ouvertes » à l'Eglise a accueilli cette année 41 visiteurs. L'Association Vallanaise « ART'AMIS » a exposé ses œuvres et divers documents concernant les « Poilus » de notre village ont été présentés.

Accueil des nouveaux habitants : sur proposition de la Commission Animation, le vendredi 22 septembre, le verre de l'amitié était proposé à la population afin de rencontrer les nouveaux habitants. Ce moment très convivial fût apprécié de tous. Seul bémol, l'absence des nouveaux habitants. Notre objectif, notre volonté 1^{ère} de créer des liens n'a pas été atteint.

« Selon le Souffle » : la signature de la convention pour l'occupation de la Salle de la Fontaine pour l'année 2023-2024 aura lieu le mercredi 11 octobre en Mairie en présence de Martine CHEVALLIER et Véronique PIERRON.

Illuminations : 2 boîtiers supplémentaires sont nécessaires pour les décors de Noël, montant : 570.35 euros. Le coût du branchement et débranchement des prises, opération réalisée par la SPIE, s'élève à 948.36 euros. Le montant total des dépenses de la Commission Animation pour l'année 2023 est de 3 204.71 euros.

Commission C.C.A.S.

Rapporteur : Véronique PIERRON

Colis des Aînés : une commande prévisionnelle a été faite auprès de la Tour des Terroirs.

III-/ OUVERTURE DE DEUX POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ 8H

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation de la fréquentation des services il convient d'ouvrir deux postes contractuels non permanents à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires à compter du 29 septembre 2023 jusqu'au 5 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer les contrats de travail.

IV-/RENOUVELLEMENT D'UN POSTE CONTRACTUEL 28H

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du contrat d'un adjoint technique Echelle C1 aux services périscolaires et animation/ALSH, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer le contrat de travail qui notifiera ce renouvellement.

V-/EVOLUTION D'UN CDD CONTRACTUEL 28H VERS UN CDI CONTRACTUEL 28H

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire évoluer un poste contractuel CDD à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires vers un poste contractuel CDI avec les mêmes dispositions horaires, à partir du 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer le contrat.

VI-/CAF

Convention Territoriale Globale (C.T.G) :

Le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui nous lie à la CAF et permet le versement d'aides financières en fonction du nombre d'heures effectuées au sein de l'accueil périscolaire et extrascolaire est arrivé à échéance. Il est remplacé par la CTG (Convention Territoriale Globale). Cette nouvelle convention a été signée, le 14 septembre 2023.

Mise à jour tarifs : En raison des évolutions tarifaires du traiteur API qui se sont succédées depuis la précédente délibération des tarifs périscolaires et extrascolaires n° D.2018.10.68 du 25 octobre 2018, il convient de mettre à jour les tarifs actualisés au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

VII-/OAH – CESSION PARCELLE ZM 257 AVEC CONVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de rétrocession par l'Office Auxerrois de l'Habitat à la commune, pour l'euro symbolique non versé, de la voirie, des trottoirs et des espaces verts créés à la suite de la deuxième tranche du projet Les Brivaux II, réalisée sur la parcelle ZM 231.

Monsieur le Maire précise que cette opération est la suite de la rétrocession de la première tranche actée par la délibération D.2011.31.

Pour acter la rétrocession, une convention sera signée entre la commune de VALLAN et l'Office Auxerrois de l'Habitat qui prendra à sa charge tous les frais.

Il convient donc de valider la rétrocession par l'Office Auxerrois de l'Habitat de l'emprise foncière ZM 257 composée de la voirie, des trottoirs et des espaces verts créés à la suite du projet immobilier réalisé sur la parcelle ZM 231 (2^{ème} tranche).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer la convention de cession des emprises et équipements.

VIII-/ MODIFICATION TARIF RODP 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant RODP 2023 concernant GRDF, acté par la délibération n° D.2023.06.05 du 22 juin 2023, s'est avéré erroné.

En effet, le montant indiqué était de 364,88 euros alors qu'il aurait dû être noté 479 euros.

Il convient donc de procéder à une nouvelle délibération qui notifiera le montant réel, afin de régler les 114,12 euros du restant dû par GRDF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

IX-/ PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier en provenance de la Préfecture de l'Yonne, reçu début juillet 2023, indique que les délibérations transmises au contrôle de légalité depuis quelques mois sur l'institution et/ou sur les exonérations relatives à la taxe d'aménagement sont erronées. En effet, leur rédaction ne permet pas de leur conférer pleine force exécutoire.

Désormais, l'institution, les exonérations et la détermination de l'assiette de la fixation des taux de la taxe d'aménagement sont régis par l'article 1635 quater du Code général des impôts (CGI).

Par ailleurs, pour prévenir tout risque juridique et pour assurer une taxation correcte des parcelles concernées, lorsqu'il est institué des taux différents selon des zones, il est nécessaire de préciser, par une liste détaillée, les parcelles sur lesquelles le taux s'applique.

Enfin, il n'est pas possible de limiter l'exonération à certains types de biens à l'intérieur de chaque catégorie. De même, il convient de mentionner pour chacune d'elles le pourcentage d'exonération applicable (de 1 à 100 %).

Une délibération doit être réalisée pour cette institution de la taxe d'aménagement, avec fixation du taux et institution de l'exonération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord.

X-/ ANTENNE BOUYGUES – CESSION DU TERRAIN DE MADAME GOBIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux concernant l'antenne Bouygues sont bloqués tant que la succession de Madame GOBIER n'est pas finalisée quant à l'acquisition de la parcelle ZL 237.

Il est nécessaire de finaliser la cession/acquisition de cette parcelle, à l'euro symbolique, par la signature d'un acte notarié, ce qui permettra démarrer les travaux de l'antenne Bouygues par le SDEY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

XI-/ COMMUNICATIONS

PAV (Point d'Apport Volontaire) :

Bernard Riant relate le dernier conseil communautaire et plus particulièrement le projet de modification de la collecte des déchets et de l'organisation future des déchetteries. Le futur projet a été voté par le conseil communautaire par 33 voix « Pour », 28 « contre », 2 « abstention » et 1 « nul ». La stratégie proposée repose principalement sur la suppression de la collecte en porte à porte, le remplacement par des PAV (Point d'Apport Volontaire) ainsi que la suppression des 7 déchetteries actuelles avec à la place 2 « méga » déchetteries : une au nord de l'agglomération, l'autre au sud. Après un large débat, le conseil municipal, émet à l'unanimité un avis négatif sur la stratégie proposée. Le conseil municipal charge Bernard Riant d'adresser un courrier au Président de l'Agglomération pour qu'il missionne le vice-président aux déchets (Monsieur MION) afin qu'il tienne prochainement une réunion publique d'information à la population.

Hommage à Raymond BOSCO : Suite au décès de Raymond BOSCO, il était décidé de planter un arbre mémoriel. L'emplacement pressenti ne faisant pas l'unanimité, l'opération est mise en attente de l'accord de tous.

Dépôt de pain : Un projet est à l'étude par le boulanger pour l'installation d'un distributeur automatique.

Maison SLIMANI : au terme d'une procédure de 10 ans, la Commune est devenue propriétaire de la maison SLIMANI dans le cadre d'une action en justice de « bien sans maître ».

Cela dit, il s'agit maintenant de réaménager les lieux. Le terrain ainsi libéré pourrait accueillir un îlot de fraîcheur végétalisé par des essences adaptées à cet effet. Deux ou trois places de parking avec

infiltration des eaux de pluie pourraient également être créées. Les services de la Communauté nous apportent leur aide au niveau de la rédaction des documents d'appel d'offre pour recherche de Moe ainsi que le plan de financement du projet lorsqu'il sera abouti.

Remerciements : Suite aux orages, une équipe ENEDIS est venue réparer la coupure électrique qui a duré au total 4 heures. Un courrier de remerciements d'ENEDIS a été reçu en Mairie pour le soutien apporté à l'équipe par Dany MOINE.

Prochaine réunion du Conseil : 26 octobre 2023 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 50

Fait et délibéré, le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,
Bernard RIAN

Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH
Absent excusé

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
Absente